



DNRED et entretiens :

L'arbitraire toujours au rendez-vous !



Introduction

A) Présents

Présidence : cette Commission Administrative Paritaire Centrale (CAPC) était présidée par M^{me} DEBAUX, sous-directrice A, assistée de M. DECANTER, chef du bureau A/2 et de leurs collaborateurs.

Représentants du personnel : les 3 organisations syndicales (OS) représentatives siégeaient (CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO). À la demande de l'USD-FO (SNCD), la CAPC a siégé en formations séparées. Rappelons que SOLIDAIRES dispose d'un siège en IR2, la CFDT, d'un siège en IR3, le SNCD a des sièges dans l'ensemble des grades : IP1, IR1, 2 et 3.

B) Ordre du jour

L'objet de cette CAPC était avant tout le TA d'IP1. À la demande des 3 OS, le 4^{ème} point à l'ordre du jour, concernant la recherche de candidatures en vue de pourvoir deux emplois de catégorie A à la DNRED Ivry a été examiné avant le TA d'IP1, afin de permettre aux représentants Inspecteurs de quitter la CAP sans attendre la fin de débats auxquels ils ne peuvent prendre part.

La CAPC devait également statuer sur le TA d'IP2 (3^{ème} point à l'ordre du jour). Mais, comme c'est le cas depuis plusieurs années, ce point à l'ordre du jour est purement formel, puisque tous les postes sont attribués aux IR1 et 2, aucun inspecteur ou IR3 n'a donc été promu.

Au final, cela signifie que 4 formations se sont succédées :

- n°1 : approbation de PV, puis recherche de candidatures pour 2 emplois de catégorie A à la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) : les 3 OS étaient représentées ;
- n°2 : candidatures d'IR1 au TA d'IP1 : seul le SNCD siégeait ;
- n°3 : candidatures d'IR2 au TA d'IP1 : SNCD et SOLIDAIRES siégeaient ;
- n°4 : candidatures d'IR3 au TA d'IP1 : SNCD, CFDT et SOLIDAIRES siégeaient (purement formel).

Ordre du jour initial

- I – Approbation de PV
- II – Tableau d'Avancement IP1
- III – Tableau d'Avancement IP2
- IV – Enquête à la DNRED



I – Approbation de Procès-Verbal (PV)



Présentation

Il s'agissait des PV des séances des 8 juin 2017 (TA IP1) et 1^{er} février 2018 (détachement dans le statut d'emploi CSC1).



Vote

unanime
POUR.



II – Recherche de candidatures en vue de pourvoir 2 emplois de catégorie A à la DNRED Ivry



A) Présentation

7 candidats avaient répondu à l'enquête de A2 du 29 mars 2018.

Il a été demandé la raison pour laquelle cette enquête était étudiée en même temps que la CAPC de promotion au grade d'IP1 et non avec la CAPC de mutation des catégories A. La « haute » administration a répondu que, dans le cadre de la « refondation » de la DNRED, un contrôle interne avait été créé en février 2018 avec un magistrat et qu'il était donc essentiel d'affecter des agents dans les plus brefs délais.



B) Commentaires

Argument que l'on peut entendre. En revanche, la suite est plus difficile à comprendre et à accepter.

En effet, nous avons eu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) de la DNRED du 4 mai 2018, au cours de laquelle la DNRED a fait son choix parmi les 7 candidats : très curieusement, une CAPL n°1, réservée aux inspecteurs traitait également du cas des 2 IR2 et de l'IR3 qui avaient candidaté ! Rappelons qu'il n'y a pas de CAP locale pour les IR2-IR3... Mais on est à la DNRED !

Et ce choix a consisté à retenir le 1^{er} de la liste (ce qui nous convient, puisque nous privilégions l'ancienneté) et le 5^{ème} (ce qui ne nous convient plus du tout).

Et que croyez-vous que l'administration centrale ait proposé : le 1^{er} et le 5^{ème} bien sûr.

Autrement dit, les pratiques antérieures de la DNRED perdurent, puisque le 1^{er} est un agent de la DNRED et que le 5^{ème} est un ancien agent de cette même direction. Donc, celle-ci continue à privilégier « l'entre-soi », malgré la catastrophe récente qui en a résulté.

Inutile de dire que SOLIDAIRES est monté au créneau pour dénoncer cette situation (ainsi que l'USD-FO), mais la « haute » administration n'a rien voulu savoir et a validé le choix de la CAPL de la DNRED !



III – Tableau d'Avancement au grade d'IP1



A) Statistiques

Candidats

40 candidats postulaient sur les 10 postes proposés.

Il y avait :

- 12 IR1,
- 23 IR2 (dont 1 n'avait pas vocation),
- et 5 IR3 (dont 1 n'avait pas vocation).

Postes retirés

L'administration :

- a retiré 1 poste (Adjoint au divisionnaire de Saint-Germain-en-Laye)
- et n'a pas fait de proposition pour le poste de chef du pôle gestion et logistique à Mayotte.

Au final, il restait donc 8 postes.

Postes déjà attribués

Sur ces 8 postes, 3 ont été attribués à des IR1 :

- Adjoint au chef du bureau d'Orly aéroport,
- Chargé de mission BEAT à la DI d'Occitanie,
- Agent à Paris Spécial.

Lorsque nous avons intégré la CAPC, il ne restait donc plus que 5 postes à pourvoir.



B) Commentaires

1°) Poste de chef de l'ACC Masse

Un long débat a concerné le poste de chef de l'Agence comptable centralisée (ACC) de l'Etablissement Public Administratif (EPA) Masse. En effet, le chef de la Trésorerie Générale des Douanes (TGD) s'est invité dans la CAPC, à travers le compte-rendu des entretiens, devenu obligatoire pour les postes à profil (malgré les nombreuses protestations de SOLIDAIRES).

Il y avait 6 candidats et à travers des avis particulièrement outranciers, le chef de la TGD écartait brutalement les 5 premiers pour retenir le 6^{ème} qui cumulait, selon lui, tous les avantages (*objectivement*, comme il le disait).

Or, contrairement à ce qu'il a l'audace de soutenir, ces choix, effectués à partir d'un entretien de quelques minutes, ne peuvent en aucun cas être objectifs. Ils ne peuvent remplacer l'étude de la carrière d'un agent à partir de son dossier professionnel. C'est pourquoi nous continuons à contester la tenue de ces entretiens.

Néanmoins, le débat a permis de modifier le choix du chef du TGD et le candidat placé 3^{ème} a finalement été retenu. Espérons simplement qu'il sera bien accueilli par le chef du TGD, déçu de ne pas voir arriver celui qu'il avait sélectionné.

Mais nous avons certainement tort de nous inquiéter, les qualités managériales de notre haute hiérarchie étant entièrement garanties (il suffit de se reporter à notre compte-rendu de la CAPC de recours des IR2-IR3 des 30-31 mai 2018 pour s'en convaincre !).

2°) Autres postes débattus

Deux autres postes ont été l'objet de débats plus ou moins longs :

a) Adjoint à Lyon Saint-Exupéry bureau

Pour celui-ci, les débats avaient commencé sans nous, puisque le premier candidat était un IR1. L'administration l'a finalement écarté et a proposé la candidature du 2^{ème} IR2, arguant du profil parfait de cet agent sur ce poste.

Le SNCD et SOLIDAIRES ont fait observer que cet agent, lors d'une récente CAPC, avait été affecté à la DNRED, alors qu'il n'y avait jamais exercé, dans le cadre de cette « refondation » évoquée par la sous-directrice et que dès le prononcé de cette affectation, l'agent avait reçu des coups de téléphone quasi-menaçants de collègues de la DNRED, estimant qu'il avait pris une place qui revenait, selon eux, à un ancien de la « maison ». La sous-directrice a estimé, comme nous, que cela était inadmissible et qu'elle ferait passer le message à qui de droit.

b) Chef du service SMS

3 candidats étaient en lice pour être à la tête du service Scanners mobile spécial (SMS) et l'administration avait proposé le dernier.

Le 1^{er} ayant un excellent dossier, elle a finalement accepté de le promouvoir, malgré son âge (il n'y a désormais plus de limite d'âge pour passer IP1, ce qui nous semble logique, dans la mesure où les différentes réformes des retraites n'ont eu de cesse de reculer cette limite et ce n'est certainement pas terminé, malheureusement).



C) Vote

Au final, SOLIDAIRES a voté :

- Contre dans les 3 cas où l'administration n'a pas nommé le premier
- et Pour dans les 2 cas où le premier a été promu.

Rappelons que les votes Contre de SOLIDAIRES visent jamais les agents, elles témoignent simplement du non-respect par l'administration de l'ancienneté et dénoncent ainsi l'arbitraire de nombreux choix.

Pour conclure

Lors de cette CAPC, l'affectation de 2 postes de catégorie A à la DNRED et l'examen des candidatures au Tableau d'Avancement (TA) d'Inspecteur Principal (IP) ont prouvé, si besoin était, que les choix arbitraires de la « haute » administration perdurent.

 **SOLIDAIRES** était représenté par **Philippe REYNAUD** (titulaire), **Jacques CHEMINET** (suppléant) et **David LE CLERC** (expert). Pour toute demande de renseignement, les contacter.

**DNRED et entretiens :
L'arbitraire toujours au rendez-vous !**



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org